

## Avec les personnels et les familles de l'Ehpad Les Lilas à Vitry, *Refusons le mépris !*



### Une lutte pour la dignité

Les personnels de l'Ehpad Les Lilas à Vitry sur Seine, soutenus par l'intersyndicale Sud Santé Sociaux -CGT de l'établissement et les familles de résident-e-s sont en lutte depuis des mois pour obtenir les moyens indispensables à une prise en charge des 72 résident-e-s de l'établissement. En effet, au fil des semaines, l'équipe d'encadrement de l'Ehpad disparaît ...

Le directeur, en congé maladie n'est remplacé depuis plusieurs semaines, que par une directrice intérimaire présente 2 demi journées par semaine, la cadre infirmière a quitté l'établissement sans être remplacée et le médecin coordonnateur a lui aussi quitté l'établissement sans préavis le 1er septembre... Les équipes soignantes se retrouvent livrées à elles-mêmes sans soutien ni encadrement, alors qu'elles sont majoritairement composées de personnels intérimaires ou vacataires, des postes de contractuel-le-s restant vacants ...

Le bon fonctionnement de l'établissement ne tient que grâce à la conscience professionnelle de l'ensemble des personnels et à leur attachement à la qualité de l'accueil des personnes âgées, à la dimension humaine et relationnelle. Mais la fatigue, l'épuisement psychique, la démotivation, des conditions de travail de plus en plus dégradées, commencent à peser sur toutes et tous, avec des retentissements sur le contact et l'accompagnement des résidents.

Après 6 jours d'occupation de l'établissement, la délégation 94 de l'ARS et le Conseil Général 94 ont enfin reçu l'intersyndicale qui lui a fait part de ses inquiétudes et de ses exigences immédiates. Une seule réponse : la décision unilatérale du passage de la gestion de l'Ehpad au GCSMS 94 (Groupement de coopération Sociale et Médico-Sociale du Val de Marne)...

### Une situation urgente... qui dure depuis des mois !

Dans une situation générale d'épuisement physique et psychique, les arrêts de travail se multiplient, ce qui génère un recours massif à l'intérim, mettant en déséquilibre le budget de l'établissement et entraînant une dégradation de la qualité de la prise en charge des personnes âgées, les personnels recrutés en intérim étant essentiellement des auxiliaires de vie et non des aides-soignantes.

Le départ du médecin-coordonnateur rend la situation encore plus tendue, le seul recours des infirmier-e-s en cas de problème médical étant l'appel au 15 pour les urgences ou la sollicitation du médecin traitant des résident-e-s (en fonction de la disponibilité de celui-ci !).

### Y a-t-il un pilote dans l'Ehpad ?

Depuis 2009, un accord prévoit le passage de l'Ehpad Les Lilas d'un statut associatif à un statut Fonction publique Hospitalière. Dans ce cadre, les personnels remplissant les conditions devraient avoir reçu une proposition d'intégration dans les grilles FPH. A ce jour, soit 3 ans plus tard, rien n'est fait, aucune information claire n'a été faite aux personnels, malgré les multiples sollicitations des organisations syndicales...

Les instances de l'établissement ne se réunissent quasiment pas (1 réunion du CTE en 2012, pas de réunion du CA...) ou ne sont pas convoquées comme la loi l'exige.. Le CHS-CT, quant à lui, n'a jamais été mis en place...

L'équipe de direction et d'encadrement disparaît au fil des semaines, laissant les personnels face à des responsabilités qu'ils et elles n'ont pas à assumer, sans interlocuteur face aux problèmes de fonctionnement journalier d'un tel établissement et les familles sans réponse à leurs questions sur la prise en charge de leurs proches !

### Avec les personnels, les résident-e-s et leurs familles, exigeons :

- ➔ **Un moratoire sur l'admission de nouveaux ou nouvelles résident-e-s** tant que les conditions de travail des personnels et d'accueil des personnes âgées ne sont pas satisfaisantes ;
- ➔ **Le recrutement immédiat des personnels manquants** Plusieurs aide-soignantes, AMP, ASH ; 2 infirmières (sur 4 postes), 1 médecin, 1 psychomotricienne, 1 cadre, équipe de direction...
- ➔ **La reprise du dialogue social et du fonctionnement des instances** pour permettre à toutes et tous une information et une discussion claire sur le fonctionnement, l'état financier et les besoins immédiats en terme de matériel de l'établissement. Le fonctionnement réglementaire des instances doit également permettre d'aborder et de résoudre toutes les situations insupportables et contraires au droit du travail : heures supplémentaires non comptabilisées ou non rémunérées, formations refusées ou diplôme non validé faute de paiement des frais de formation par l'établissement... L'application réelle du droit syndical doit permettre aux représentants de prendre toute leur place dans ces instances
- ➔ **La remise en route rapide du processus d'intégration des personnels dans la FPH**, avec une information claire et la prise en compte des incidences salariales par la mise en place d'une indemnité compensatrice. La situation et le devenir des personnels contractuels ne remplissant pas les conditions d'intégration doit aussi être envisagée dans le cadre des instances avec les représentants des personnels.

En l'absence de cadre infirmier-e, la gestion des plannings est des plus aléatoire, les emplois du temps affichés au dernier moment étant incomplets ou erronés. Dans les faits, les agents sont avertis de leurs horaires la veille pour le lendemain, les remplacements des personnels absents ne sont pas anticipés, les vacataires sont sollicités le jour même et en dehors des disponibilités qu'ils et elles ont défini.

Les personnels présents le matin (7h- 15h) sont très régulièrement sollicités pour revenir en fin de journée (18h -21h30) combler les «trous » du planning. Pour autant, les heures supplémentaires effectuées ne sont pas rémunérées et l'état des plannings ne permet évidemment pas de les récupérer, d'autant plus que les salarié-e-s n'ont aucune visibilité sur le décompte de ces heures. Des salarié-e-s sont amenés à effectuer plus de 48h par semaine au mépris du code du travail. Très régulièrement, les petits déjeuners des 72 résident-e-s sont assurés par une seule personne sur les deux étages. Régulièrement également, l'aide à la toilette de 32 résident-e-s est assurée par 2 personnes seulement ! Le matériel fait également cruellement défaut : pas suffisamment de tenues de travail pour les personnels, qui doivent bien souvent travailler en tenue de ville !

### Des élu-e-s bien silencieux....

Jusqu'en 2009, l'Ehpad Les Lilas était gérée par l'AreV, Association des retraités de Vitry sur Seine. Depuis la décision du passage à la fonction publique, une convention tripartite lie les mairies d'Ivry sur Seine, de Vitry sur Seine et le Conseil Général du Val de Marne, tenus tous trois par la gauche. Le Conseil d'administration est présidé par une élue de la mairie de Vitry. Sollicités à maintes reprises par les représentant-e-s du personnel et des familles sur les dysfonctionnements de l'Ehpad, les élu-es sont resté-e-s bien silencieux. Encore mieux, une entrevue des représentant-e-s Sud avec la présidente du Conseil d'Administration s'est soldée par « nous sommes conscient de la situation, nous la maîtrisons, nous défendons le service public et le projet innovant de cet établissement.. ». Depuis, silence radio. Même durant l'occupation de l'Ehpad par les personnels et les familles, pas d'élu-e-s à l'horizon... Ah si, Mme la présidente est venue le soir après la levée du piquet pour s'assurer que les résident-e-s n'avaient pas trop souffert, alors que les personnels se relayaient sur le piquet en dehors de leur temps de travail pour ne léser en rien les personnes âgées déjà touchées par les dysfonctionnements de l'Ehpad !

Lors de la rencontre à l'ARS, les représentant-e-s du personnel ont appris que la mairie de Vitry était à l'initiative de la proposition du transfert de la gestion au Groupement des Ehpad...

On est bien loin des engagements de défense du service public et du projet propre à l'Ehpad Les Lilas !

Quelques mois après une campagne électorale durant laquelle chacun-e a mis en avant son attachement à la solidarité nationale et intergénérationnelle, cette absence des élu-e-s sonne comme un abandon, une trahison...

### Le Groupement des Ehpad, une fausse bonne solution

Le Groupement des Ehpad du Val de Marne gère déjà 5 Ehpad sur le département. L'Ehpad Les Lilas est déjà adhérente au Groupement pour des prestations informatiques et gestion des ressources humaines, notamment pour l'établissement des feuilles de paie. Les salariés ont déjà pu se rendre compte des limites de cette gestion. Les erreurs dans l'établissement des feuilles de paie, dans le calcul des rémunérations se sont multipliées.

De plus la direction du Groupement a acquis une renommée en étant la seule direction à restitué une partie de sa subvention en fin d'exercice (ce qui a plongé le ministère dans la perplexité, le cas n'étant pas prévu dans la comptabilité nationale !). Le projet non avoué du Groupement est bien la rationalisation des coûts par la flexibilité à outrance des personnels des Ehpad, qui à terme pourraient devenir salariés d'un employeur unique le Groupement, qui pourraient les faire tourner sur les différents établissements en fonction des besoins.

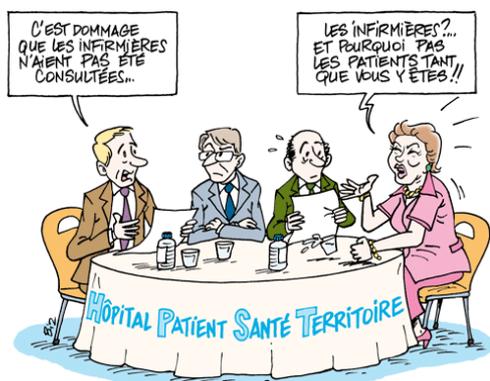
La cession au Groupement de la gestion de l'Ehpad ne répond évidemment pas aux exigences des personnels, des résident-e-s et de leur famille, de conditions d'accueil et de travail dignes et adaptées. Elle n'apporte aucune garantie en matière de recrutement, de statut des personnels, de moyens indispensables à une prise en charge digne, humaine et adaptée des résident-e-s.

### Une réflexion large est indispensable sur la prise en charge des personnes âgées

Au delà de la situation urgente et préoccupant de l'Ehpad Les Lilas, c'est bien la prise en charge globale des personnes âgées sur notre département qui est questionnée. Les personnels d'autres structures nous ont déjà alertés sur les difficultés rencontrées, sur le manque de moyens, sur le mépris affiché vis à vis des personnels et de leurs représentant-e-s, et par voie de conséquence, à l'égard des résident-e-s de ces structures.

Dans un contexte politique d'austérité, de mise à mal des services publics sur l'autel de la dette, le syndicat Sud Santé Sociaux mettra tout en oeuvre pour coordonner, soutenir et amplifier les revendications légitimes des personnels des structures d'accueil pour personnes âgées.

**Le syndicat Sud Santé-Sociaux salue le combat des personnels de l'Ehpad Les Lilas et leur attachement à la qualité de l'accueil des personnes âgées. Il soutiendra toutes les initiatives décidées pour faire aboutir leurs revendications et interpellera la nouvelle direction dès sa prise de fonctions afin qu'elle assume ses responsabilités dans le rétablissement d'un véritable dialogue social.**



D'ores et déjà, deux dates nationales s'imposent dans le cadre de la lutte pour un système de santé solidaire :

- **le 30 septembre à 13h30**, Manifestation contre le traité européen qui marque une étape supplémentaire dans le démantèlement des services publics. Rendez-vous à Paris, place de la Nation.
- **le 6 octobre à 14h**, Manifestation à Paris des Hôpitaux Cochin-Saint Vincent de Paul à Matignon dans le cadre de la semaine d'action européenne « Pour notre santé le changement c'est urgent ».